

## NOTE D'INFORMATION : BORNE VISIO SERVICES

communauté de communes  
**VAL DE GRAY**  
Donnons du souffle à nos projets

ARRIVÉ LE

17 MAI 2017

MAIRIE D'ARC LÈS GRAY  
Feurg.

Avis aux habitants de la communauté de commune de Val de Gray,

Je vous informe l'existence d'une BORNE VISIO-SERVICES à la mairie de Bouhans et Feurg.  
C'est un **dispositif de proximité gratuit** qui vous permet d'être en relation avec des organismes de service public sous forme de permanence virtuelle. Ces échanges vous permettront d'accomplir des démarches ou d'avoir des réponses à vos questions concernant vos droits sociaux.  
Ce dispositif vous donne la possibilité de régler ces affaires dans un lieu proche de votre domicile où vous serez pris en charge rapidement dans un espace confidentiel. Plus la peine de se rendre à Gray ou Vesoul pour cela. Vous évitez de longues heures d'attente.

Par le biais de cette borne visio-services, vous avez accès aux services suivants :

### **-NOUVEAUTÉ 2016 : Le centre d'information sur le droit des femmes et des familles 70 (CIDFF) :**

C'est une association nationale qui défend l'égalité de la femme et de ses droits. Elle a pour mission de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle, de tenter de résoudre les problématiques rencontrées (violence, parentalité, emploi...) et d'orienter vers des services adaptés. CIDFF70 propose un service juridique de proximité en vous mettant en relation avec une juriste par l'intermédiaire de la borne.

Cette permanence est ouverte **tous les mardis (sauf le 1<sup>er</sup> du mois)** de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bouhans et Feurg  
SUR RENDEZ-VOUS EN CONTACTANT LE 03.84.76.32.38

### **-Caisse d'allocation Familiale 70 (CAF) :**

Ce service a pour mission d'aider les familles dans leur vie quotidienne, faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et de développer la solidarité envers les plus vulnérables (Petite enfance et jeunesse, insertion, logement...). Elle donne droit à des prestations sociales ou à un accompagnement social.

Cette permanence libre est ouverte **tous les mardis** de 14h00 à 16h00 à la mairie de Bouhans et Feurg.

### **-Caisse primaire d'assurance maladie 70 (CPAM) :**

C'est l'organisme qui assure l'accessibilité à vos droits à la santé en tant qu'assuré. Il est possible de résoudre votre démarche en matière d'assurance santé, de droits, d'aide ou remboursement par l'intermédiaire de la borne.

Cette permanence libre est ouverte **tous les vendredis** de 14h00 à 16h00 à la mairie de Bouhans et Feurg.

### **-Pôle emploi de GRAY :**

Il est possible d'agir pour vos démarches en relation de recherche d'emploi, d'allocation chômage ou d'insertion professionnelle grâce à la mise en contact avec des professionnels Pôle emploi par l'intermédiaire de la borne.

Cette permanence est ouverte **le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois :**  
SUR RENDEZ-VOUS DE 9H00 À 11H00  
SANS RENDEZ-VOUS 11H0 À 12H00.